

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 février 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT****N ° 14830**

présenté par

M. Wulfranc, Mme Bourouaha, M. Brotherson, M. Castor, M. Chailloux, M. Chassaigne,
M. Dharréville, Mme Faucillon, M. Jumel, Mme K/Bidi, M. Le Gayic, Mme Lebon, M. Lecoq,
M. Maillot, M. Monnet, M. Nadeau, M. Peu, M. Rimane, M. Roussel, M. Sansu, M. Tellier et
M. William

ARTICLE 2

Compléter l'alinéa 5 par les mots :

« conformément à l'objectif chiffré d'amélioration de l'embauche et du maintien en activité des
personnes âgées de 50 ans et plus. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à préciser que la publication des indicateurs doit s'inscrire dans une
comparaison avec l'objectif chiffré d'amélioration de l'embauche et du maintien en activité des
personnes âgées de 50 ans et plus.